Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251127-2025_52-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-52

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, Caroline KOENIG, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Sylvain HEDER

Nombre de présents : 14 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 24 novembre 2025

2025-52 : ÉGLISE – SÉCURISATION DES ACCÈS DANS LES VOUTES

L'équipe en charge du fonctionnement de l'église et des cérémonies a fait part d'ampoules grillées dans le choeur de l'église. Au vu de la hauteur de l'édifice, ce changement s'opère par l'accès aux voûtes.

Cependant la sécurisation de l'opération doit être réalisée avant toute intervention. Il convient de réaliser la mise en place de deux lignes de vie dans les voûtes, c'est à dire un dispositif de protection contre les chutes pour un travail en hauteur.

A ce titre, la Société Art Camp' de Pommeret, chargée de la maintenance de l'église propose la fourniture de deux lignes de vie dans les voûtes :

- Ligne de vie n° 1, 30 ml avec le kit correspondant
- Ligne de vie n° 2, 18 ml également avec le kit correspondant.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251127-2025_52-DE

Cette installation sera complétée de la fourniture d'un ancrage fixe à grande ouverture et d'un cheminement en sapin de sécurité, conformément aux normes en vigueur.
Le montant de ce devis est d'un montant de 4 872,00 € HT, 5 846,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis établi par l'entreprise ART CAMP', en date du 22 octobre 2025, relatif à la sécurisation des accès dans les voûte de l'église pour un montant 4 872,00 € HT, soit 5 846,40 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au budget communal

Le secrétaire de séance,
Sylvain HEDER

Le Maire,
Michel PETRA